

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le jeudi 28 mai 2020

CORONAVIRUS

Reprise des examens pratiques des permis de conduire et mesures sanitaires

Reprise des examens pratiques du permis de conduire **depuis le 27 mai pour les sessions motos et poids lourds et à partir du 8 juin pour le permis B voiture.**

Les examens pratiques du permis de conduire reprendront graduellement à partir du mercredi 27 mai 2020 :

- Les sessions d'examen du permis poids-lourds et du permis moto commenceront le **mercredi 27 mai 2020**.
- **À partir du 8 juin 2020**, les sessions d'examen du permis voiture se dérouleront dans l'ensemble des centres d'examen du département.

Les mesures nationales de prévention sanitaire suivantes seront mises en œuvre : désinfection et aération du véhicule avant chaque examen, installation d'une housse de siège, **port du masque pour tous les occupants du véhicule (candidat, examinateur et accompagnateur)** et instauration d'une 2ème barrière de protection : port de visières (examinateur et accompagnateur seulement) ou mise en place d'une plaque de plexiglas dans la voiture entre le conducteur et les passagers si la distance de 1 mètre ne peut être respectée.

Lors des examens en plateau (poids lourd et moto) qui se déroulent en plein air, le port du masque est préconisé si la distanciation physique ne peut pas être respectée.

Il est demandé aux candidats de se munir d'un masque pour passer l'examen.

